



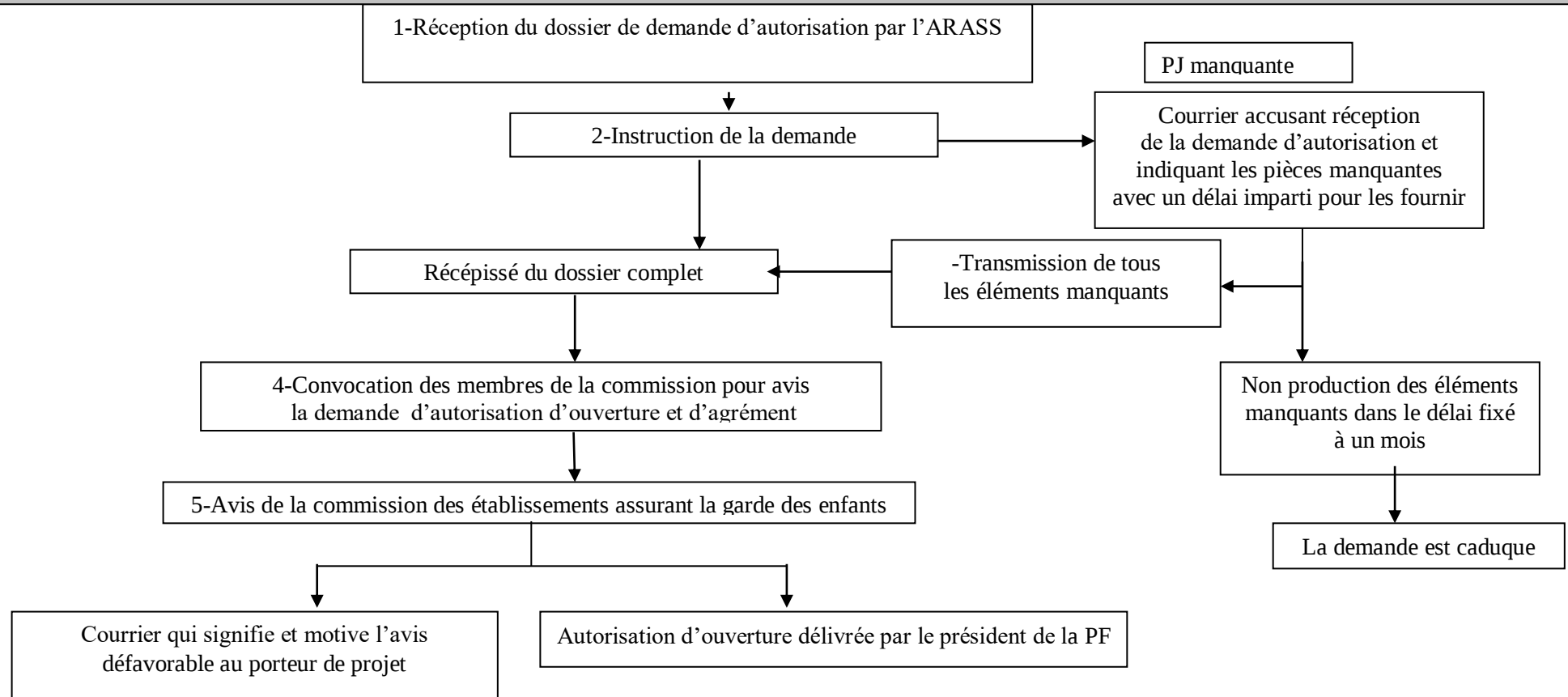
AGENCE DE REGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

*B.P. 2 551, 98 713 Papeete - TAHITI, Polynésie française
63, rue du commandant Destremau, Immeuble LO en face du temple protestant de Paofai
Téléphone : (689) 40 48 82 35 ou 40 48 82 60
Permanence : tous les mardis et jeudis de 8h00 à 15h30 ou sur RDV
Mail : secretariat.arass@administration.gov.pf*

Version du 15/04/2025

Demande d'autorisation d'ouverture et d'agrément des établissements accueillant des enfants

PROCEDURE D'AUTORISATION D'OUVERTURE ET D'AGREMENT



**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
NECESSAIRES A L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE**

(Arrêté n°146/CM du 28 janvier 2009 modifiée par Arrêté)

- ☐ La fiche d'information¹ complétée, datée et signée
- ☐ Une lettre de demande adressée à l'ARASS
- ☐ Le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'établissement
- ☐ L'organigramme précisant la fonction de chaque membre du personnel
- ☐ Les modalités d'intervention du médecin de l'établissement,

➤ Pour l'exploitant et tout le personnel :

- ☐ CV et copie des diplômes en lien avec la fonction²
- ☐ Certificat médical d'aptitude physique datant de moins d'un mois³
(vaccination, non-contagiosité)
- ☐ Extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois

➤ Concernant les locaux :

- ☐ Le bail ou l'acte de propriété justifiant l'exercice de l'activité dans les locaux prévus
(La copie du cahier des charges si l'établissement est implanté dans un lotissement)
- ☐ Le plan aux côtes indiquant la surface des pièces, du jardin et matérialisant les toilettes, les lavabos, les douches et les assainissements
- ☐ Le plan de l'établissement nommant les espaces et la circulation des enfants en fonction de leurs âges

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- ☐ Avis du Maire sur le projet d'installation sur la commune ;
- ☐ Convention du prestataire des repas ;
- ☐ Avis de la commission de sécurité ;
- ☐ Promesse de vente de fonds de commerce.

¹Voir annexe 1 : Fiche d'information

²Voir annexe 2 : Description d'un projet pédagogique et d'un règlement intérieur

³Voir annexe 3 : Tableau des diplômes ou formations reconnus

⁴Voir annexe 4 : Modèle de certificat médical du responsable et du personnel

⁶Voir annexe 5 : Lettre de demande d'autorisation d'ouverture et d'agrément au Directeur de l'ARASS

ANNEXE 1 : FICHE D'INFORMATION

1-Renseignements générales sur le porteur de projet et le responsable de l'établissement :					
Nom de l'exploitant :					
Nom du responsable de l'établissement :					
Statut juridique :	☐ Personne physique ☐ Personne morale	N° tahiti			
Adresse géographique :					
Boîte postale :		Code postale :		Ville :	
Téléphone :	Fixe :		Portable :		
Mail :					
2-Renseignements sur le type de l'établissement :					
Nom de l'établissement					
Type d'activité :	☐ Crèche ☐ Garderie ☐ Jardin d'enfants ☐ Autres				
Date du dépôt du Permis de construire					
N° Permis de construire :					
N° Certificat de conformité :					
Mode de préparation des repas :	☐ Au sein de l'établissement ☐ Prestataire :				
3-Renseignements concernant le nombre d'enfants souhaités					
Nombre total d'enfants souhaités :		Nombre total de préscolaires :			
		Nombre d'enfants qui marchent :			
		Nombre d'enfants qui ne marchent			
	Nombre de périscolaires				
Type de couchage :	☐ Berceaux ☐ Lits ☐ Couchette				

4-Renseignements sur l'ensemble du personnel :				
Responsable de l'établissement :				
☐ M. ☐ Mme.	Nom :			
Prénom(s) :		Date de naissance :		
Diplôme(s) :				
Secteur :				
Responsable adjoint :				
☐ M. ☐ Mme.	Nom :			
Prénom(s) :		Date de naissance :		
Diplôme(s) :				
Secteur :				
Personnel 1 :				
☐ M. ☐ Mme.	Nom :			
Prénom(s) :		Date de naissance :		
Diplôme(s) :				
Secteur :				
Personnel 2 :				
☐ M. ☐ Mme.	Nom :			
Prénom(s) :		Date de naissance :		
Diplôme(s) :				
Secteur :				
Personnel 3 :				
☐ M. ☐ Mme.	Nom :			
Prénom(s) :		Date de naissance :		
Diplôme(s) :				
Secteur :				
Personnel 4 :				
☐ M. ☐ Mme.	Nom			
Prénom(s)		Date de naissance		
Diplôme(s)				
Secteur :				

Personnel 5 :			
☐ M. ☐ Mme.	Nom :		
Prénom(s) :		Date de naissance :	
Diplôme(s) :			
Secteur :			
Personnel 6 :			
☐ M. ☐ Mme.	Nom :		
Prénom(s) :		Date de naissance :	
Diplôme(s) :			
Secteur :			
Personnel 7 :			
☐ M. ☐ Mme.	Nom :		
Prénom(s) :		Date de naissance :	
Diplôme(s) :			
Secteur :			
Personnel 8 :			
☐ M. ☐ Mme.	Nom		
Prénom(s)		Date de naissance	
Diplôme(s)			
Secteur :			

J'atteste que tous les renseignements inscrits dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Le

A

Nom et Prénom du Porteur de projet :

Signature :

ANNEXE 2 : DESCRIPTION D'UN PROJET PEDAGOGIQUE ET D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Ces informations vous sont transmises pour vous aider dans l'élaboration du projet pédagogique et du règlement intérieur, elles ne sont ni exhaustives ni obligatoires et peuvent être enrichies à votre guise.

Le projet pédagogique

Projet collectif issu des idées échangées entre les membres d'une équipe sur ce qu'elle se propose de faire avec les enfants, il sera l'outil de référence du groupe et permettra d'assurer une cohérence dans les comportements éducatifs de tous les professionnels.

Le travail de l'équipe ainsi rendu lisible par les personnes extérieures à la structure sera reconnu et pris en considération.

Réfléchi avec les parents, il est destiné à évoluer.

Le projet éducatif pédagogique précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants, en veillant à assurer en toute sécurité l'individualisation et la continuité de leur prise en charge et de leur rythme de vie, et à assurer une réponse satisfaisante à leurs besoins, prenant en compte l'interdépendance des dimensions physiologique, psychique et affective.

Le projet éducatif est porteur des finalités et du sens de l'action.

Il traduit une vision globale de l'éducation et une représentation de l'enfant et de son environnement.

La présence ou l'intervention des adultes sera envisagée en fonction du développement de l'enfant afin de lui permettre de se sentir en sécurité, de vivre des expériences, de construire son individualité, d'avancer vers l'autonomie, d'éveiller son intelligence, de développer sa personnalité et sa créativité, d'établir des relations avec les autres enfants et adultes, de vivre au sein d'un groupe.

Le projet pédagogique traduit les orientations du projet éducatif.

Il détermine les objectifs et les méthodes de travail dont les bases sont communes à tout le personnel

Il guide le personnel dans sa pratique professionnelle sur les modes d'interventions et de relation à l'enfant dans son quotidien, l'organisation des groupes d'enfants, l'organisation des activités et sur l'aménagement et l'utilisation des espaces pour permettre l'émergence de ses compétences motrices, perceptives et cognitives dans un environnement humain et matériel adapté.

Fil conducteur, il fait le lien entre la pratique, l'équipe et l'organisation et donne de la cohérence à l'ensemble.

Afin d'être plus pertinent dans les réponses apportées, le projet pédagogique est complété par un projet social qui prend en compte les aspects médico-sociaux et économiques particuliers des familles.

Il s'agit de répondre à des besoins spécifiques dans le cadre notamment de l'accueil des enfants porteurs de handicap où le projet d'accueil est adapté à ses difficultés liées aux contraintes de son handicap.

Il s'agit également du service rendu dans des situations particulières : accueil d'enfants au titre de la protection de l'enfance, accueil d'urgence ou à temps partiel.

Toute structure d'accueil s'inscrit dans un partenariat à différents niveaux :

- Partenariat avec les institutions définissant des politiques de la petite enfance ;
- Partenariat avec les établissements de même nature et les autres organismes éducatifs, culturels, sanitaires, sociaux et familiaux.

Le projet donnera des indications sur les objectifs, la nature et le niveau de partenariat.

Le règlement intérieur

L'établissement élabore un règlement intérieur qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement, et notamment :

- *les fonctions du directeur de l'établissement ;*
- *les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ;*
- *les modalités d'admission des enfants ;*
- *les horaires et les conditions de départ des enfants ;*
- *les modalités d'autorisation de transport des enfants ;*
- *le mode de calcul des tarifs ;*
- *les modalités du concours éventuel d'un médecin ;*
- *les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure ;*
- *les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence, précisant les adresses et numéros de téléphone nécessaires qui sont placés en évidence à proximité du téléphone ;*
- *les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement.*

ANNEXE 3 : TABLEAU DES DIPLOMES RECONNUS PAR COMMISSION

CRECHES ET HALTES-GARDERIES			
	≤ 25 enfants	entre 26 et 50 enfants	> 50 enfants
Responsable	- Soit un diplôme ayant trait aux métiers de la petite enfance : -CAP petite enfance -BAC professionnel « Accompagnement éducatif de la petite enfance » - Soit une formation reconnue par la Commission des établissements assurant la garde des enfants : Responsable d'établissement d'accueil de l'enfance, DE d'éducateur de jeunes enfants, DE d'infirmière, DE d'infirmière puéricultrice, DE de psychomotricien avec 1 an d'expérience minimum dans le domaine de l'enfance	- soit DE d'infirmière puéricultrice - soit DE ou territorial d'infirmière	- DE d'infirmière puéricultrice au minimum
Personnel ⚡ 1 employé pour 5 enfants qui ne marchent pas ⚡ 1 employé pour 10 enfants qui marchent <i>Le responsable est inclus dans le nombre de personnel exigé</i>	Au moins 50% du personnel ayant : - soit un DE d'auxiliaire de puériculture - soit un BEP carrières sanitaires et sociales - soit un CAP employé technique des collectivités ou un CAP petite enfance - soit une formation reconnue par Commission des établissements assurant la garde des enfants : <i>Assistante de vie (CFPA), Intervenant auprès d'enfant (SEFI), Taties en Polynésie Française (TAHITI FORMATION), Formation du personnel de crèches, garderies périscolaires, haltes-garderies, jardins d'enfants de la Polynésie française (ACTIV'RESULT)</i> - Formation « tatie du fenua » RSMA		- Au moins un DE de puéricultrice ou, à défaut, d'infirmière dans les crèches >100 enfants - Au moins un DE d'éducateur de jeunes enfants - Au moins 50% du personnel ayant : - soit un DE d'auxiliaire de puériculture - soit un BEP carrières sanitaires et sociales - soit un CAP employé technique des collectivités ou un CAP petite enfance - soit une formation reconnue par Commission des établissements assurant la garde des enfants : <i>Assistante de vie (CFPA), Intervenant auprès d'enfant (SEFI), Taties en Polynésie Française (TAHITI FORMATION), Formation du personnel de crèches, garderies périscolaires, haltes-garderies, jardins d'enfants de la Polynésie française (ACTIV'RESULT)</i>
	JARDINS D'ENFANTS	GARDERIES PERISCOLAIRES	
		< 50 enfants	> 50 enfants
		Effectif limité à 20 enfants	
Responsable	- soit un DE d'éducateur de jeunes enfants ou équivalent - soit une formation ou expérience reconnue par la Commission des établissements assurant la garde des enfants : Responsable d'établissement d'accueil de l'enfance, Professeur des écoles, Instituteur, DE d'éducateur spécialisé	- soit un BAFA - soit un diplôme reconnu par la Commission des établissements assurant la garde des enfants : BAC professionnel « Accompagnement éducatif de la petite enfance », Professeur des écoles, Instituteur, Diplôme d'enseignement primaire, DE d'éducateur de jeunes enfants ou d'éducateur spécialisé ou d'assistant de service social ou de moniteur éducateur, DE d'infirmière, DE d'infirmière puéricultrice, Responsable d'établissement d'accueil de l'enfance, DEFA, BEATEP, BAPAAT option loisirs du jeune et de l'enfant, DE de psychomotricien avec un an d'expérience minimum dans le domaine de l'enfance -Brevet d'études professionnels agricoles spécialité « services aux personnes ».	- soit un BAFA - soit un DE d'éducateur de jeunes enfants
Personnel	⚡ 1 employé pour 10 enfants	⚡ 1 employé pour 15 enfants	
Personnel Le responsable est inclus dans le nombre de personnel exigé	Au moins 50% du personnel ayant : - soit un BAFA - soit une formation reconnue par la Commission des établissements assurant la garde des enfants : DE d'auxiliaire de puériculture, BEP carrières sanitaires et sociales, CAP employé technique des collectivités, CAP petite enfance, Assistante de vie (CFPA), Intervenant auprès d'enfant (SEFI), Taties en Polynésie Française (TAHITI FORMATION), Formation du personnel de crèches, garderies périscolaires, haltes-garderies, jardins d'enfants de la Polynésie française (ACTIV'RESULT)		Les parents s'engagent à participer personnellement à la garde des enfants

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné

Docteur en médecine, certifie que :

- Mme / M

n'est atteint(e) d'aucune affection physique ou mentale incompatible avec l'exercice de la fonction de : *(cocher la fonction correspondante)*

☐ Responsable de l'accueil des enfants

☐ Personnel en charge de l'accueil des enfants

au sein d'une structure de type crèche garderie

- Mme / Mr est également à jour de ses vaccinations obligatoires et ne présente aucune maladie contagieuse.

Cachet du Médecin	Date et signature
-------------------	-------------------

LETTRE POUR LA DIRECTRICE DE L'ARASS

NOM-PRENOM
NOM DE L'ETABLISSEMENT
Coordonnée
BP :
Tel :
Mail :

Papeete, le

à

Madame Merihere WILLIAMS
Directrice de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale p.i.

Objet : Nouvelle demande d'autorisation d'ouverture et d'agrément concernant la crèche et garderie
périscolaire « nom de l'établissement » sise à (commune)

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de solliciter un agrément pour une crèche et/ou une garderie périscolaire.

Je souhaite accueillir un total maximum (*nombre total*) d'enfants avec (*nombre*) périscolaires et
(*nombre*) préscolaires. (*Présentez et expliquez votre projet, vos qualifications et expériences
professionnelles, vos points forts par rapport aux services concurrents, la clientèle visée, le secteur géographique
d'implantation de l'activité et les raisons de ce choix d'installation, vos motivations*)

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueux hommages.

Signature du porteur de projet